



**MAIRIE de
GENOUILLE
86250**

05.49.87.10.71

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14
présents : 11
votants : 11

Date de la Convocation :

26 Avril 2022

Date affichage de la

Convocation :

26 Avril 2022

OBJET

Délibération n° 21/2022
Village LA GARDE
Travaux eaux pluviales

**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, Le 5 Mai à 20 Heures 30 ,
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy
VALETTE, Maire

Etaient présents : Mesdames, Marie-Claire BOLLE, Dany MASSON, Sandra
NIQUET, Christelle DELAGE, Messieurs BRETON Marc, CLEMENT Julien,
CHAUVEAU Christophe, MORIN Jacques, VALETTE Jean-Guy .

Absents excusés : Philippe CHAUVEAU, Patrice GIRAUD, Patrice
TEXERAUD, Loïc GAUDIN;

Absent : Florian MORISSET

Secrétaire de séance : Julien CLEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors des travaux d'assainissement du village de la Garde, il a été réalisé une modification du réseau d'eaux pluviales.

Cette prestation est intégrée au marché de travaux porté par Eaux de Vienne mais elle est à la charge de la commune.

Eaux de vienne assurera le règlement de la totalité des dépenses et refacturera à la commune de Genouillé le montant de ces travaux à 3 443.06 €uros HT – marché Arlaud .

Après délibération, le conseil municipal

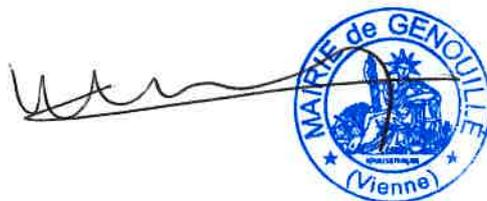
- Accepte les travaux d'eaux pluviales au village de la Garde pour un montant de 3 443.06 euros HT
- Demande à Monsieur le Maire de procéder au remboursement auprès de Eaux de Vienne-Siveer
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

A Genouillé, le 6 Mai 2022

Le Maire, Jean-Guy VALETTE



AR Prefecture

086-218601045-20220505-D21_2022-DE
Reçu le 12/05/2022
Publié le 12/05/2022